

Le Kleuzioù de Spezet est né en 2022 suite à une réaction d'amoureux du bocage suite à un arasement de 6 km de talus (légale) dans une exploitation de la commune. Paul Lecoq , créateur il y a 35 d'une des toutes premières revues environnementales appelée « Bocage », Ronan Broustal , qui a contribué à classer il y a 30 ans les chemins communaux avec le maire de l'époque Lili Rouzic , Xavier Bohème, le pdt de l'asso de randonnée et moi même. Rejoints par d'autres personnes. Nous avons tous en mémoire le premier rassemblement « kleuzioù » de mai dernier qui a rassemblé un millier de personnes , des conférenciers et des artistes bénévoles (Soig Siberil, Gilles Servat ...)

Spezet est une commune relativement épargnée au niveau bocage : 160 km de chemins communaux (de randonnées), (320 km talus) , dont 18 en « henchoù don »

Se rajoute un circuit assez dense de sentiers VTT empruntant aussi des chemins d'exploitation.

Un atout « touristique » que nous mettons en avant , en plus évidemment des autres intérêts écologiques, patrimoniaux de ce réseau.

Néanmoins, depuis longtemps les chemins sont régulièrement agressés (procédés habituels de bouchage à un bout, arasement d'un coté puis du deuxième talus etc...

Notre demande est le classement des talus bordant ces chemins (seule l'assise , le tablier est classé) comme a pu le faire le maire de Le Saint dans le passé. Et de faire l'état des lieux des chemins malades et des des chemins volés. Voir le classement d'arbres remarquables

-----digression sur propos du maire de Le Saint de l'époque -----

Nous éviterions ainsi ces fameuses coupes blanches autorisées par la loi et qui signent souvent l'envahissement par la végétation des chemins et leur abandon.

Mais le kleuzioù de Spezet se bat aussi pour la préservation du bocage dans son ensemble. Nous dénonçons certaines pratiques menées par quelques paysans

-----digression sur les 3, 4 paysans qui déçoignent -----

- la coupe blanche sur talus : autorisée (cf Kerdaniel -----) . Nous demandons de mettre fin à cette pratique . 30 ans avant de retrouver sa fonctionnalité.

- Respecter les normes BCAE 7 , ouvrant les droits à la prime PAC et induit touchés par certains paysans. Ces normes garantissent au talus son rôle de niche et corridor écologique.

-----digression sur définition des haies, 6m, arbustes...**précisions de JL Pichon.**

-----focus sur pratiques de paysans à Spezet ----- suppression des taillis arbustes, 1 arbre tous les 6 m ,8,10m . Epareuse sur le talus régulièrement empêchant toute végétation et donc biodiversité de se fixer.

- Empêcher l'arasement insidieux des talus par les sabots des bêtes

-----digression sur mode opératoire. Clôture de l'autre coté du talus-----

- autre pratique : **le rognage de talus**

-----digression sur mode opératoire .

- arasement partiel d'un talus à ses 2 bouts (50 m à chaque extrémité) : rupture du la forêt lineaire de bocage, ripture du corridor écologique)

Bref, en regardant de près , certains paysans ne peuvent plus prétendre à toucher les primes pacs pour les talus , mises en place pour « maintenir les particularités topographiques » ;

- Quand il y a arasement demandé par l'exploitant, **sans parler des arrasements clandestins** , accepté par la DDTM (aux mains de la FNSEA ,légalement élue, toute puissante , au dessus de l'EPAGA par exemple), le maire est juste prévenu . Il y a normalement des mesures compensatoires : 1 km de talus arrachés , 1 km de talus replantés.
Il s'agit de ces fameux **boudins de compensations**, sortes de butes de terres qui doivent être replantés mais en réalité ne le sont que par les paysans consciencieux. **Et là aussi, plus de prime PAC normalement**

-----digression sur **avertissement** cartographie bocage de Spezet 2015/ situation actuelle et primes PAC . **Donc détournement d'argent public .**

Pour finir, nous avons l'impression que dans les com/com où a été embauché un technicien bocage, interface entre la DDTM – FNSEA / la commune/ les asso et particuliers / les paysans, les choses se passent mieux

Donc nous demandons que chaque comcom soit doté d'un technicien bocage ...et encore ,cf Spezet : gestion du bocage, fiche de poste....., mission ne soit pas dévoyée

Et un moratoire , une suspension, une interruption provisoire de tout arasement de talus , en attendant un bilan réel , précis de la BCAE7 .

solutions autres : sensibilisations des exploitants à travers des comités de pilotage
bocage, prise de conscience des bienfaits de l'agroforesterie, bref tout ce qui peut
faire prendre conscience de l'importance de du rôle de l'arbre champêtre (problème
de l'eau)